

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 15
Présents : 11
Ayant pris part à la décision : 15

Séance du 27 MARS 2023

N° D2023_015

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Gilles BRIENS, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Brigitte FROMONT (pouvoir donné à Mme C. ANDRIEUX) Jean-Pierre KLEIN (pouvoir donné à M. F. VIENOT) Jean-Claude LAMBERT (pouvoir donné à M. F. PATIN)

Secrétaire de séance : M. Florent PATIN

Date de la convocation : 21 mars 2023

Date de l'affichage : 21 mars 2023

OBJET : Associations : Adoption de la grille de valorisation des avantages en nature des équipements municipaux

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Saint-Bernard accompagne tout au long de l'année les associations communales.

Les aides municipales se déclinent notamment par les actions ci-après :

- mise à disposition gratuite des installations, matériels et bâtiments municipaux ;
- octroi d'une subvention, ou prise en charge de factures, pour accompagner la réalisation de projets à destination des spinoisens.

Considérant que lors de la commission associations, qui s'est réunie le 25 février 2023, un nouveau mode de subventionnement des associations a été défini.

Considérant que la mise à disposition à titre gratuit des installations, matériels et bâtiments municipaux aux associations constitue une subvention en nature qui doit être valorisée,

M. le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver la grille de valorisation des avantages en nature des équipements municipaux jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- APPROUVE la grille de valorisation des avantages en nature des équipements municipaux jointe en annexe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY



A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. REY", written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance,
Florent PATIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "F. PATIN", written over a horizontal line.

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 28/04/2023